CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES ET D'UTILISATION DU SITE ET DU SERVICE YESCAPA

Nom du site :
yescapa.fr

Editeur du site :
SAS YESCAPA
75-79 Cours du Médoc
33000 Bordeaux
Téléphone : +33 (0) 5 33 52 21 65
N° SIRET : 751 826 280 00032 R.C.S. BORDEAUX

Représentant légal :
Benoît PANEL, en sa qualité de Président de la Société YESCAPA.

Directeur de la publication :
Benoît PANEL.

Hébergeur :
Amazon Web Services LLC,
P.O. Box 81226,
Seattle, WA 98108-1226 ;

Site Internet : http://aws.amazon.com ;
Téléphone : (206) 266-4064 ;
Fax : (206) 266-701

- SOMMAIRE -

Article 1. Préambule 4

Article 2. Champs d'application 5

Article 3. Modifications des Conditions Générales de Ventes et d'Utilisation du Site et du service 5

Article 4. Utilisation du service YESCAPA 6

4.1. Utilisation du Site 6

i/. Le concept YESCAPA : 6

ii/. La sécurisation des paiements : 7

iii/. Modalités de paiement : 7

4.2. Les Comptes d'Utilisateur 9

i/. Profil : 9

ii/. Organisation du Site : 9

iii/. Contenu : 10

iv/. Evaluations : 10

4.3. Relations entre Utilisateurs 11

i/. Principe contractuel : 11

ii/. Proposition d'un Contrat de Location : 11

iii/. Choix d'un autre Contrat : 11

iv/. Obligations contractuels du propriétaire quelque soit le contrat : 12

v/. Différend entre Utilisateurs : 12

4.4 Modalités de location d'un Véhicule 12

i/. L'inscription des Voyageurs : 12

ii/. Conduite des Véhicules loués : 12

iii/. L'inscription des Propriétaires et de leur Véhicule : 13

iv/. Conditions applicables aux Propriétaires : 14

Le Propriétaire doit garantir : 14

4.5 Modalités de Rémunération et de réservation 15

i/. La Rémunération due au Propriétaire utilisant le service YESCAPA : 15

ii/. Frais de service pratiqués pour le service YESCAPA à destination des Voyageurs : 16

iii/. Publication de l'annonce d'un Véhicule : 16

iv/. Dépôt de garantie : 17

v/. Règles générales de réservation : 19

vi/. Extension de location : 20

vii/. Mise en relation extérieur au Site : 20

4.6 Annulation d'une réservation par le Voyageur 20

i/. Modification : 20

ii/. Annulation : 20

iii/. Délai de remboursement : 22

iv/. Responsabilité exclusive du Voyageur : 22

4.7 Annulation d'une réservation par le Propriétaire 23

i/. Délai afin d'obtenir un Remboursement direct : 23

ii/. Impossibilité du remboursement direct : 24
iii/. Événement de nature à empêcher la location : 24
iv/. Réservation instantanée : 24
4.8 Mise en relation avec d'autres Utilisateurs en cas d'annulation de location 25
i/. Principe de la mission de YESCAPA : 25
ii/. Limite de la mission de YESCAPA : 25
4.9 Assurance 25
i/. Souscription d'une assurance : 25
ii/. Déchéance de garantie : 26
iii/. Annulation d'une réservation : 26
iv/. Déclaration de dommages : 26
v/. Obligations du Propriétaire : 27
Article 5. Droit de Propriété Intellectuelle 27
Article 6. Données à caractère personnel et cookies 27
Article 7. Loi applicable et Tribunaux compétents 28

Définitions

« Avis » : Commentaires et/ou évaluations émis par un Utilisateur concernant un Véhicule et/ou un autre Utilisateur publiés à l'issue d'une relation contractuelle entre Utilisateurs.

« Contrat de Location » : Contrat par lequel un Propriétaire cède la jouissance d'un Véhicule pour un temps et un Prix déterminé. Il fixe les conditions prévues entre les parties pendant ladite période de location. **« Dépôt de garantie » :** Somme déposée par le voyageur destinée à couvrir d'éventuels dommages sur le véhicule, la franchise d'assurance et autres manquements de celui-ci vis à vis du contrat de location. **« Empreinte bancaire » :** Pré-autorisation de prélèvement sur un compte bancaire effectuée au moyen d'une carte bancaire. **« Frais de service » :** Rémunération telle que perçue par le Site.

« Franchise »: Dans le cadre du contrat d'assurance souscrit par le voyageur, la franchise est la somme restant à la charge de l'assuré (le voyageur) dans le cas où survient un sinistre. Il y a autant de franchises que d'événements sur une même location. Le montant de celle-ci est indiqué sur les conditions générales de nos partenaires assureurs. Selon le pays d'immatriculation du véhicule et l'assurance utilisée, le site Yescapa propose **une option de rachat de franchise partielle**, diminuant ainsi le montant de celle-ci. Le montant de la franchise et du rachat éventuel de celle-ci est indiqué sur les conditions générales de nos partenaires assureurs.

« Offre » : Offre formulée par le Propriétaire d'un Véhicule afin de permettre la mise à disposition dudit Véhicule aux fins de location à des Voyageurs.

« Prix » : Montant total d'une location incluant la Rémunération, les Frais de service du Site et les services retenus par le Voyageur.

« Profil » : Données fournies volontairement par un Utilisateur lors de son inscription sur le Site ou bien au cours de son utilisation du Site.

« Propriétaire » : Englobe l'ensemble des Propriétaires de Véhicules souhaitant les proposer à la location sur le Site. Les Propriétaires concernés sont ceux dont l'activité occasionnelle de location de Véhicules s'exerce à titre privé et ne constitue pas une source principale de revenus, ou bien ceux dont l'activité de location de Véhicules s'exerce à titre professionnel et constitue une source principale de revenus.

« Rémunération » : Somme d'argent versée par le Voyageur au Propriétaire d'un Véhicule en contrepartie de la mise à disposition et de la location du Véhicule.

« Réservation » : Action émanant d'un Voyageur afin de retenir un Véhicule et en obtenir la jouissance pour une certaine durée prédéterminée en accord avec le Propriétaire.

« Société » : La Société YESCAPA.

« Utilisateur » : Englobe indifféremment les Propriétaires et les Voyageurs.

« Véhicule » : Véhicule Terrestre à Moteur (VTM) de loisir ou de type camping-car de catégorie VL ou PL bénéficiant d'une assurance conforme aux exigences légales prévues à cet effet.

« Véhicule Poids léger (VL) » : Tout Véhicule dont le PTAC (poids total à charge) est égal ou inférieur à 3,5 tonnes.

« Véhicule Poids Lourd (PL) » : Tout Véhicule dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes. Ce type de Véhicule requiert un permis particulier. Il appartient également pour ce type de Véhicule à chaque Propriétaire et Voyageur de vérifier la conformité de l'assurance avec la réglementation en vigueur. **« Voyageur » :** Désigne toute personne qui souhaite louer un Véhicule pour en être le conducteur principal.

Les présentes définitions s'entendent de la même façon tant au singulier qu'au pluriel.

Article 1. Préambule

Le site Internet « www.yescapa.fr » et les applications mobile Android et IOS (ci-après, le « Site ») est édité sous la forme d'un réseau social destiné aux Propriétaires et aux Utilisateurs de Véhicules de loisirs et camping-cars (ci-après, le ou les « Véhicules »).

Le Site permet de mettre en relation des particuliers (ci-après, le ou les « Voyageurs ») souhaitant louer ce type de Véhicules avec des Propriétaires de Véhicules (ci-après, le ou les « Propriétaires ») disposés à louer à titre privé ou professionnel lesdits Véhicules. Les Voyageurs et les Propriétaires revêtent la qualité d' « Utilisateur » du Site ou du service proposé par le Site.

Le Site permet ainsi :

- aux Propriétaires de mettre à disposition à titre onéreux des Véhicules. Les Utilisateurs sont libres de déterminer entre eux le Contrat relatif à la mise à disposition de Véhicules. De même, les Utilisateurs déterminent de manière autonome la forme et le contenu dudit Contrat.
- de proposer un service aux Utilisateurs afin de communiquer et échanger toute information et conseil. Un

espace dédié est à cet effet mis à leur disposition au sein du Site.

Les présentes Conditions Générales de Ventes et d'Utilisation ont ainsi pour objectif de définir les conditions d'utilisation du Site, les relations nouées entre le Site et ses Utilisateurs et l'organisation des relations entre les Utilisateurs au sein du Site uniquement.

Article 2. Champs d'application

L'utilisation du Site et du service YESCAPA est subordonnée à l'acceptation, sans condition ni réserve, par tout Utilisateur des présentes Conditions Générales. Préalablement à la finalisation de leur inscription sur le Site, les Utilisateurs sont à cet égard tenus de cocher l'option *« J'accepte »* afin de confirmer leur adhésion aux Conditions Générales.

L'utilisation ou la participation au service YESCAPA s'exerce sous la condition d'une adhésion sans exception ni réserve par les Utilisateurs aux Conditions Générales accessibles sur le Site YESCAPA.

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toute utilisation du service YESCAPA pour la location de Véhicules immatriculés en FRANCE. Les Utilisateurs déclarent comprendre et agréer sans réserve ni exception les présentes conditions générales rédigées en langue française.

Ces Conditions Générales régissent l'ensemble des rapports noués entre les Utilisateurs au titre l'utilisation du service YESCAPA.

L'inscription d'un Utilisateur nécessite préalablement la création d'un Profil.

Tout Utilisateur déclare disposer d'une capacité juridique pleine et entière lui permettant l'utilisation du Site et l'acceptation sans réserve des Conditions Générales.

Article 3. Modifications des Conditions Générales de Ventes et d'Utilisation du Site et du service

Ces Conditions Générales pourront au besoin être modifiées par YESCAPA. Les Utilisateurs seront informés de toute modification de ces Conditions Générales par voie d'annonce sur le Site.

Article 4. Utilisation du service YESCAPA

4.1. Utilisation du Site

i/. Le concept YESCAPA :

Le Site propose un service de mise en relation entre Utilisateurs dans le cadre duquel le Propriétaire propose une mise à disposition de Véhicules aux fins de location. Le Voyageur peut accepter ladite mise à disposition du Véhicule proposée sur le Site et utiliser ledit Véhicule dans le cadre d'une location dont les termes seront convenus avec le Propriétaire.

Le Site agit principalement au titre de la mise en relation des Utilisateurs et de l'assistance des Utilisateurs lors de la validation des éléments et documents nécessaires à la mise à disposition des Véhicules.

YESCAPA ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque manquement et/ou litige consécutif au comportement, fautif ou non, d'un Propriétaire ou d'un Voyageur à l'occasion de l'utilisation du Site ou du service YESCAPA, ou bien de l'exécution d'un Contrat de Location par les Utilisateurs. Par ailleurs, YESCAPA ne saurait être tenu responsable de l'état mécanique des véhicules et s'en tient à la stricte vérification de la validité du contrôle technique des véhicules. Yescapa ne saurait être tenu responsable des éventuels défauts mentionnés sur le contrôle technique n'empêchant pas le véhicule de circuler, conformément à la loi en vigueur.

En cas de survenance d'une panne mécanique au cours d'une location sur un élément du véhicule mentionné comme faisant l'objet d'une défaillance mineure sur le dernier contrôle technique en vigueur, et en l'absence de facture faisant état de la réalisation d'une réparation afin de corriger cette défaillance, le propriétaire sera responsable de la totalité des frais de réparation et il ne pourra mettre en cause ni la responsabilité du locataire ni la responsabilité de YESCAPA quant à la survenance de cette panne.

De manière générale, sauf en cas de mauvaise utilisation de la part du locataire, les pannes mécaniques sont attribuées à l'usure naturelle et à l'entretien du véhicule et leur responsabilité est imputée au propriétaire.

Dans l'hypothèse d'un conflit entre Utilisateurs, et sans que cela ne puisse étendre le périmètre de sa responsabilité ou de ses engagements, YESCAPA s'efforcera de proposer dans la mesure de ses moyens toute solution utile permettant de résoudre ce conflit ou d'offrir à un Utilisateur une alternative.

En acceptant les conditions générales les utilisateurs Voyageurs comme Propriétaires, s'engagent à utiliser le site en toute bonne foi. Les utilisateurs ne peuvent de ce fait détourner l'utilisation du site et se servir de YESCAPA comme moyen de communication en vue d'effectuer une location en dehors du site Aucun règlement au titre du paiement de la location ne peut être effectué en dehors du site. Tout manquement à ce principe sera considéré comme du détournement de clientèle s'il est initié par un Propriétaire. YESCAPA se réserve ainsi le droit de poursuivre tout utilisateur ne respectant pas ces conditions.

Les missions réalisées par la Société YESCAPA dans le cadre de l'exploitation du Site **sont exclusives d'un service de location** de Véhicules ; Elles peuvent être définies de manière limitative comme suit :

1° La gestion des inscriptions des Utilisateurs sur le Site ;
2° La mise en relation des Utilisateurs;
3° La fourniture d'une assurance « multirisques » des Véhicules Terrestres à Moteur ou d'une assistance technique au profit du Voyageur et du Propriétaire dans le cadre de la mise à disposition de Véhicules ;
4° La dynamisation des relations, des échanges et des transactions de location de Véhicules entre Utilisateurs;
5° L'incitation à l'entretien de relations de qualité entre Utilisateurs ;
6° Le suivi des paiements entre ses membres réalisés au moyen de la solution élaborée en collaboration avec la Société LEETCHI SA, son partenaire émetteur de monnaie électronique.

ii/. La sécurisation des paiements :

La sécurité des transactions est assurée par la société MANGOPAY SA, société anonyme, au capital de 2.000.000 euros, dont le siège social est situé 59 Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG et immatriculée au LUXEMBOURG sous le numéro B173459, habilitée à exercer son activité en FRANCE et agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, 110 route d'Arlon L-1150 LUXEMBOURG : http://www.cssf.lu/

Conditions Générales d'Utilisation de la solution Mangopay

La responsabilité de YESCAPA ne peut être engagée au titre des paiements entrepris de manière directe entre les Propriétaires et les Voyageurs. Le Site garantit uniquement la sécurité des paiements électroniques réalisés par l'intermédiaire de notre partenaire LEETCHI.

Le Site YESCAPA est accessible via le réseau Internet, gratuitement, sans exception ou condition et en tout lieu par tout Utilisateur ayant un accès à Internet. Tous les frais supportés par l'Utilisateur pour accéder au service (matériel informatique, logiciels, connexion Internet, etc.) demeurent à sa charge. L'Utilisateur occasionnel n'ayant pas de Profil « Utilisateur » crée suivant inscription régulière sur le Site ne peut avoir accès aux services réservés aux Utilisateurs régulièrement inscrits.

Le Site s'engage à mettre en œuvre tous les moyens mis à sa disposition pour assurer un accès de qualité à ses services. L'obligation étant de moyens, le Site ne peut s'engager à atteindre un quelconque résultat. Tout événement dû à un cas de force majeure ayant pour conséquence un dysfonctionnement du réseau ou du serveur ne peut permettre d'engager la responsabilité de YESCAPA. L'accès aux services du Site peut à tout moment faire l'objet d'une interruption, d'une suspension, d'une modification sans préavis et ce, pour une maintenance ou pour tout autre cas.

iii/. Modalités de paiement :

Le Voyageur s'engage à payer l'intégralité de la location sur le site, selon les différentes solutions de paiement proposées par YESCAPA, selon les délais indiqués par le Site et avant le jour de début de la location.

Paiement en 2 fois sans frais

Le Paiement en deux fois peut-être proposé à plus de **45 (QUARANTE CINQ) jours** du départ de la

location et prend la forme d'un Paiement de la totalité du montant dû avec prélèvement différé. Dans le cas du

Paiement en deux fois, le Voyageur s'engage à payer le Solde restant dans les délais établis par le site. Dans le cas d'un échec de prélèvement de ce solde, la location sera considérée comme annulée à plus de 30 jours du départ et les fonds garantis au propriétaire seront limités au premier prélèvement.

Paiement en 4 (QUATRE) fois avec Floa Bank

Le paiement en 4 fois est proposé après une première vérification des conditions d'éligibilité à la souscription d'un crédit. Ces conditions sont fixées par notre partenaire Floa Bank.

Lors de la confirmation, en cliquant sur "Continuer" **vous acceptez que vos données soient utilisées aux fins évaluation de votre profil emprunteur.**

Plus d'informations sur la politique de confidentialité de la Floa bank :
https://www.floabank.fr/mentions-legales

Le Voyageur dispose d'un délai de rétractation de **14 (QUATORZE) jours** sur le Paiement à crédit de la location.

L'annulation du Paiement à crédit est donc possible dans un délai de 14 jours, le Voyageur devra alors régler la totalité de la location dans les délais établis par le site.

Ce délai de rétractation concerne **exclusivement le moyen de Paiement** en **4 (QUATRE)** fois avec notre partenaire Floa Bank, **il ne remet aucunement en cause la validité de la location, ni l'engagement du Voyageur à payer la totalité de celle-ci.**

Paypal

Le service Paypal permet de régler une location sans indiquer de coordonnées de carte bancaire. L'utilisateur souhaitant payer par Paypal devra au préalable créer un compte sur le site ou l'application Paypal. Le paiement par Paypal est proposé lorsque le dépôt de garantie est géré par le propriétaire.

Cartes cadeaux

Les cartes cadeaux disponibles sur le site Yescapa ont une validité d'un an à compter de la date d'achat de ladite

carte cadeau.

L'achat des cartes cadeaux n'est pas remboursable suite au délai légal de rétractation de **14 (QUATORZE) jours** à compter de la date d'achat de la carte cadeau.

La carte cadeau est limitée à une seule utilisation et destinée au règlement d'une location. Si le montant de la location est inférieur au montant de la carte cadeau, l'utilisateur ne pourra prétendre à un remboursement de la différence.

Empreinte bancaire

En cas de gestion de caution par Yescapa, une Empreinte bancaire sous forme de Pre-authorization sera effectuée automatiquement à la suite du dernier paiement enregistré.

Dans le cas d'un paiement en deux fois, l'Empreinte bancaire sera donc enregistrée au moment du prélèvement automatique du solde de la location 30 jours avant le départ.

En cas d'échec, une page d'enregistrement d'Empreinte bancaire sera systématiquement proposée au Voyageur et celui-ci en sera informé par mail et SMS.

Le Voyageur s'engage à enregistrer cette Empreinte bancaire dans les délais les plus brefs et au maximum 72h avant le départ en location. Faute d'enregistrement d'une Empreinte bancaire, la location sera annulée et ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

L'Empreinte bancaire peut être relâchée jusqu'à 7 jours après le retour en location si aucun sinistre n'a été déclaré.

La carte bancaire utilisée pour l'Empreinte bancaire doit permettre une pré-autorisation et être valable 1 mois après le retour de la location.

En fonction des banques, le montant de l'Empreinte bancaire peut être débité du compte bancaire et gardé par la banque jusqu'à la libération de l'Empreinte.

4.2. Les Comptes d'Utilisateur

i/. Profil :

Chaque Utilisateur souhaitant s'inscrire sur le Site doit obligatoirement créer un Profil « Utilisateur ». Une telle création de Profil nécessite la communication par l'Utilisateur d'informations et de données le concernant, celles-ci comprenant des données à caractère personnel. Le Site n'est aucunement responsable de la communication d'informations erronées, obsolètes ou incomplètes de la part des Utilisateurs.

Chaque Utilisateur dispose d'un identifiant unique et d'un code d'accès lui permettant d'accéder directement à son Profil. L'Utilisateur s'engage à conserver de tels éléments, à les conserver confidentiels et à ne jamais les communiquer. L'Utilisateur s'engage à ne créer qu'un seul et unique Profil « Utilisateur».

L'Utilisateur déclare et garantit que les informations et données communiquées sont sincères et valables. Il lui appartient de les modifier si ces dernières ont évolué ou bien ont fait l'objet d'une modification. Les informations sollicitées lors de l'inscription sur le Site sont nécessaires et obligatoires pour la création du compte de l'Utilisateur. En particulier, l'adresse électronique de l'Utilisateur pourra être utilisée par le Site pour l'administration, la gestion et l'animation du service.

Le Site assure à l'Utilisateur une collecte et un traitement d'informations personnelles dans le respect de la vie privée conformément à la **Loi n°78-17 du 6 janvier 1978** relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le Site est déclaré à la CNIL sous le numéro **1931314 v 0**.

En vertu des articles 39 et 40 de la loi en date du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition de ses données personnelles.

En cas de non respect des conditions d'utilisation de la plateforme ou de comportement jugé abusif par la plateforme, un Utilisateur pourra se voir retirer sa qualité et/ou voir clôturer son Profil « Utilisateur » et ce, selon l'appréciation de ces conditions par les Administrateurs du Site. L'Utilisateur banni et/ou dont le Profil est clos en est informé par l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse électronique qu'il aura indiqué lors de son inscription au Site.

ii/. Organisation du Site :

Le Site est constitué d'un espace public et d'un espace privé, respectivement accessibles selon certaines conditions et/ou restrictions :

L'espace public permet d'accéder directement au Site, d'utiliser le Site en tant qu'Utilisateur non-identifié, de bénéficier de certains services et de certaines fonctionnalités proposées par le Site, notamment celles concernant la consultation d'offres de location de Véhicules.

L'espace privé est accessible sous condition d'une identification et d'une inscription par l'Utilisateur. Ladite identification nécessite préalablement la constitution et l'enregistrement d'un Profil. L'espace privé permet principalement la publication d'offres de mise à disposition de Véhicules, la modification d'informations communiquées, la réservation des offres, l'ajout de commentaires et certaines possibilités de gestion des offres de mise à disposition de Véhicules.

iii/. Contenu :

Le Site ne garantit pas l'exactitude des informations et contenus indiqués par les Propriétaires concernant les Véhicules proposés. Le Site se réserve le droit d'accepter ou de refuser des offres proposées par les Propriétaires. Le Site ne peut être tenu pour responsable de toute atteinte à quelconque droit détenu par un tiers ou un Utilisateur, de toute inexactitude ou erreur affectant le contenu des offres mises en ligne par les Propriétaires. Il en va de même concernant les commentaires, Avis ou informations publiés par tout Utilisateur.

Chaque Propriétaire s'oblige à fournir une description exacte, objective, actualisée et conforme à l'état, à la qualité d'entretien et à la réalité de son Véhicule.

S'ils le souhaitent, les Utilisateurs peuvent publier et mettre à disposition des contenus sur le Site, principalement sous la forme de récits et conseils. Chaque Utilisateur est en droit d'apprécier ces contenus à condition de ne jamais contrevenir à l'ordre public, à la morale et/ou à l'honneur ou à la réputation d'aucune personne. De même, lesdits contenus ne doivent contenir aucun élément illégal, illicite ou susceptible de porter atteinte à un quelconque droit.

iv/. Evaluations :

L'Utilisateur s'oblige à remplir une fiche d'évaluation relative aux personnes avec lesquelles il a partagé une relation contractuelle dans le cadre d'un ou plusieurs services proposés par le Site à l'issue de ladite relation contractuelle.

Le Site rend public et publie sur le Profil de l'Utilisateur évalué ladite fiche d'évaluation sous la catégorie « Avis ». L'Utilisateur ayant rempli ladite évaluation s'engage à ne jamais y indiquer de quelconques informations ou éléments susceptibles de porter atteinte à l'honneur ou à la réputation de l'Utilisateur évalué.

L'Utilisateur engage seul sa responsabilité relativement auxdits contenus et/ou auxdites évaluations. De plus, ledit Utilisateur s'oblige à en supporter seul les conséquences éventuelles. L'Utilisateur autorise préalablement et expressément le Site à publier lesdits contenus et lesdites évaluations sur le Site. Ladite autorisation vaut pour des publications sur tout type de supports, en tout lieu, par tout moyen, pour le monde entier et à tout moment.

Le Site est autorisé à utiliser et/ou exploiter lesdits contenus et lesdites évaluations dans un cadre notamment commercial ou à l'aide de partenaires du Site.

Le Site n'a aucun droit de regard sur les contenus et évaluations. Néanmoins, le Site propose aux Utilisateurs de signaler tout contenu ou évaluations susceptibles de contrevenir à l'ordre public, à la morale, aux bonnes mœurs et/ou à l'honneur ou à la réputation d'une quelconque personne ou entité, ainsi que les contenus ou évaluations contenant le moindre élément susceptible d'être considéré comme illégal, illicite ou susceptible de porter atteinte à un quelconque droit.

En cas d'infraction à cette obligation globale de bonne conduite, le Site s'engage à supprimer sans délai lesdits contenus et Avis. Tout élément susceptible de porter atteinte au principe ainsi énoncé peut conduire le Site à retirer à un Utilisateur sa qualité et/ou de clore son Profil « Utilisateur » et ce, selon l'appréciation de ces conditions par les Administrateurs du Site. L'Utilisateur banni et/ou dont le Profil est clos en est informé par l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse électronique qu'il aura indiqué lors de son inscription au Site.

Le Site se réserve le droit de mettre en attente la publication d'un avis en cas de litige entre utilisateurs afin d'étudier la version de chacune des parties. En fonction des éléments à sa disposition, Yescapa se réserve le droit de ne pas publier l'avis et d'appliquer toute mesure de contrôle sur l'annonce et/ou les utilisateurs reliés à l'avis afin de garantir la qualité de service.

4.3. Relations entre Utilisateurs

i/. Principe contractuel :

Les Utilisateurs sont autonomes concernant la consultation et l'appréciation de la qualité des offres, la mise à disposition d'un Véhicule, à l'acceptation d'une demande émanant d'un Voyageur. Le Propriétaire et le Voyageur doivent obligatoirement s'accorder avant de conclure un Contrat de Location préalablement à toute location du Véhicule. Les Utilisateurs sont tenus de respecter les engagements ratifiés de manière contractuelle.

ii/. Proposition d'un Contrat de Location :

Le Site met à la disposition des Utilisateurs un modèle prédéfini de Contrat de Location de Véhicules. Lesdits Utilisateurs sont libres d'utiliser ledit modèle de Contrat de Location, ou bien de le modifier, de l'adapter, de l'arranger, ou d'utiliser tout autre document de leur choix; si tel est le cas, les Utilisateurs sont responsables des conditions qu'ils ont signées. Le propriétaire s'oblige à communiquer dans la description de son annonce, tout élément différent ou contraire au modèle prédéfini de Contrat de Location de Yescapa.

Le Contrat de location fourni par le Site est régi par les Clauses du contrat. Dans le cas d'un désaccord entre le Propriétaire et le Locataire, la plateforme prendra position en conformité avec les Clauses du Contrat en dépit de toute modification, adaptation ou arrangement amiable qui aura pu être évoqué par les utilisateurs.

Le principe de l'effet relatif des Contrats interdit aux Utilisateurs de finaliser un Contrat susceptible d'engager un tiers non-signataire. Le Voyageur et le Propriétaire s'obligent en signant un Contrat à exécuter les obligations ainsi définies. Ils engagent leur seule responsabilité au titre de ce Contrat et ne peuvent générer la moindre obligation opposable à YESCAPA.

iii/. Choix d'un autre Contrat :

Le Site ne peut être tenu pour responsable de l'utilisation de tout autre document contractuel, quel qu'il soit, permettant de louer un Véhicule et ne sera pas en mesure d'effectuer la médiation. Si tout autre document contractuel ou Contrat est employé par les Utilisateurs, le Propriétaire s'oblige à le communiquer aux Locataires avant la confirmation de la réservation. Dans ce Contrat, le propriétaire s'oblige à présenter et décrire son Véhicule, ainsi que les caractéristiques et équipements qui figurent sur son annonce.

iv/. Obligations contractuels du propriétaire quelque soit le contrat :

Le Propriétaire s'oblige également à fixer et formaliser un Prix déterminé, ainsi qu'une durée de location

précise et non-équivoque. Le Propriétaire s'engage à ne mettre à disposition que des Véhicules en parfait état de fonctionnement et en parfait état de circulation. Si le Véhicule est un Poids Lourd, Le Propriétaire s'oblige à le signaler au Site et à l'indiquer clairement sur le descriptif de son annonce.
Le Propriétaire s'oblige à fournir une description maintenue à jour et correspondant aux caractéristiques effectives du Véhicule et s'interdit d'induire le Voyageur en erreur sur les caractéristiques du Véhicule loué. Le Site se dégage de toute responsabilité en cas de descriptions tronquées, erronées ou fausses du Véhicule.
Pour chaque location, le propriétaire s'oblige à fournir les documents du véhicule. En fonction de la réglementation en vigueur dans le pays d'immatriculation du véhicule et des exigences de l'assurance souscrite, le propriétaire devra fournir l'original ou la copie de la carte grise, de l'assurance et du contrôle technique. Il est possible de solliciter une copie certifiée de la Carte Grise auprès d'un commissariat de police afin de renforcer la crédibilité du document dans le cas d'un contrôle routier durant une location.

v/. Différend entre Utilisateurs :

En cas de survenance d'un différend au titre de l'utilisation du service, les Utilisateurs s'engagent à soumettre leur différend à la médiation prévue à cet effet par YESCAPA. Le Site s'engage à proposer dans le meilleur délai toute solution utile de médiation en cas de litige entre les Utilisateurs.

Cette médiation sera proposée en tenant compte impartialement des éléments apportés par chacune des parties au conflit. La mise œuvre de cette médiation sera conditionnée par la production de la part des Propriétaires et Voyageurs en conflit d'un Contrat de Location complété et signé, selon les Clauses du Contrat stipulées sur le Site..
Yescapa proposera lorsque cela est possible une issue en accord avec les présentes Conditions Générales ainsi que les Clauses du contrat. Les parties disposent d'un délai de 3 jours pour prendre connaissance de l'issue proposée et l'accepter. **Le résultat de la médiation dépend de la bonne volonté manifestée à cet effet par les Utilisateurs ; Elle n'est par nature soumise à aucune obligation de résultat à la charge de YESCAPA**. Si les parties ne parviennent pas à résoudre leur différend dans le cadre de la médiation proposée par YESCAPA, elles disposent alternativement de la faculté de saisir leurs Conseils afin de favoriser un accord, ou bien de saisir et soumettre leur litige aux juridictions compétentes.

4.4 Modalités de location d'un Véhicule

i/. L'inscription des Voyageurs :

Lors de leur inscription, les Voyageurs devront saisir sur le Tableau de bord les informations correspondant à leur état civil et à leurs coordonnées. Ils devront numériser et communiquer au moins **48 (QUARANTE HUIT) heures ouvrées** avant toute location les documents suivants :
- **Carte d'identité, Passeport** en cours de validité **;**
- **Permis de conduire** valide ;
- **Justificatif de domicile** daté et régulier datant de moins de **3 (TROIS) mois** (quittances de loyers, factures de gaz ou d'électricité).

YESCAPA supervise sans obligation de résultat l'inscription des Voyageurs et se réserve le droit de retirer un Voyageur inscrit sur le Site ou de refuser un document si les éléments ou les documents communiqués sont irréguliers, illisibles ou erronés.

Les Voyageurs donnent leur accord afin que les documents ainsi communiqués puissent être fournis à la Société d'assurance sollicitée pour une location, ou au partenaire de paiement électronique LEETCHI, ou bien à un service tiers de vérification d'identité à distance Onfido ou Ubble.

ii/. <u>Conduite des Véhicules loués</u> :

Le Voyageur s'engage à garantir un usage normal et prudent du véhicule. Il s'engage et s'oblige à respecter les dispositions issues du Code de la Route et du manuel d'utilisation du Véhicule émanant du Constructeur, ainsi que les préconisations du Propriétaire. Pendant la location, en cas de constatation notable d'un éventuel dysfonctionnement (bruit anormal, voyant lumineux sur la tableau de bord, tremblement, ou toute autre manifestation symptomatique d'une anomalie mécanique), il en va de la responsabilité du locataire de s'assurer que le véhicule est en état de poursuivre la location en faisant inspecter le véhicule par un mécanicien professionnel tout en informant le propriétaire au préalable.

Dans l'éventualité d'une infraction commise par le Locataire durant la location, ce dernier devra prendre la pleine et entière responsabilité de toute amende ou contravention sur présentation de ladite amende ou contravention datée et comportant l'immatriculation du véhicule de location. De la même manière, les péages ou portiques traversés durant la période de location restent à la charge du Locataire. En l'absence de résolution spontanée de la part du locataire, Yescapa se réserve le droit de prélever la carte bancaire utilisée lors du paiement à hauteur du montant de la contravention, péage ou portique.

iii/. L'<u>inscription des Propriétaires et de leur Véhicule</u> :

Lors de leur inscription, les Propriétaires s'obligent à présenter leur Véhicule en complétant une **description détaillée** et une **grille tarifaire**. Ces deux obligations doivent nécessairement être renseignés dans le respect des présentes Conditions Générales, de manière objective et conforme à la réalité des informations sollicitées. Le Propriétaire doit indiquer sur la fiche descriptive détaillée de son annonce, **le nombre exact de Places assises sécurisées.** A défaut, une erreur sur cette information peut être **une cause d'annulation** de la Location ayant pour conséquence le Remboursement du Solde total de la Réservation en faveur du Voyageur.

Le Site ne peut être tenu responsable de toute erreur, omission ou inexactitude, volontaire ou non, émanant du Propriétaire et concernant tant la description que l'évaluation du Véhicule.

Ils doivent saisir sur l'Espace personnel les caractéristiques du véhicule, sous peine d'une déchéance de garantie d'assurance, à savoir :
- Poids (PTAC) du Véhicule ;
- Immatriculation ;
- Valeur à neuf du Véhicule.

Ils compléteront les éléments de description du Véhicule, en procédant à la valorisation de l'offre de location au moyen de la communication de toute information particulière ou de photographies.

Sous peine d'annulation d'une location, les Propriétaires devront également numériser et communiquer au moins **5 (CINQ) jours ouvrés** avant toute location les documents relatifs au Véhicule proposé à la location, savoir :
- **Carte grise (**en cours de validité) ;
- Certificat d'assurance (en cours de validité et à jour de cotisations) ;
- Procès verbal du Contrôle technique à jour (ne présentant pas de défaut nécessitant une contre-visite).

En l'absence de l'un de ces documents, l'annonce pourra être suspendue du site engendrant ainsi la perte des

éventuelles locations confirmées à venir, sans pouvoir prétendre à quelconque compensation quant aux rémunérations prévues. Dans le cas où l'un des documents viendrait à expirer entre la date de réservation et le début de la location, le propriétaire s'oblige à transmettre ledit document renouvelé sous peine des sanctions mentionnées ci-dessus.

La communication des documents établissant leur état civil **(Carte d'identité, Passeport)** et de leur **Permis de conduire** est également requise. **Les Propriétaires donnent leur accord afin que les documents ainsi communiqués puissent être fournis à la Société d'assurance sollicitée pour une location, ou bien au partenaire de paiement électronique LEETCHI.**

Le Propriétaire s'engage et s'oblige à fournir un RIB visant le compte bancaire sur lequel lui est versé le montant de sa Rémunération, ainsi que le document d'identité recto-verso (ou intérieur s'il s'agit d'un passeport) du titulaire du compte bancaire. Pour les personnes physiques, le titulaire du compte bancaire doit être la même personne que le titulaire du compte utilisateur.

La garantie d'assurance prendra effet sous réserve de la bonne communication de l'ensemble des éléments ainsi visés.

Une supervision des documents saisis et des déclarations du Propriétaire sera réalisée par YESCAPA au titre d'une simple assistance et sans obligation de résultat. Cette supervision portera notamment sur les éléments établissant le poids du Véhicule, son immatriculation et sa valeur à neuf. Elle portera sur l'authentification du Propriétaire et le fait que le Véhicule est bien apte à la location. Le contrôle sera entrepris uniquement lors de l'inscription du Véhicule sur le Site, si bien que **les Voyageurs ne pourront exiger ou opposer à YESCAPA la nécessité d'un contrôle de concordance ultérieur.** Le Propriétaire s'engage pour sa part à maintenir à jour sur le site les documents requis. **YESCAPA ne peut assurer une supervision permanente de ces éléments et leur réactualisation relève de la responsabilité exclusive des Propriétaires.**

Aucun Véhicule ne pourra être proposé à la location préalablement à la réalisation de ce contrôle de concordance. YESCAPA se réserve le droit de retirer tout Véhicule proposé à la location sur le Site si les éléments ou les documents correspondant à ce Véhicule sont irréguliers ou erronés. Les erreurs de saisie des données entraînant la déchéance d'une assurance seront de la seule responsabilité des Propriétaires.

Suite à une panne ou tout autre type d'incident, un Véhicule peut-être suspendu du Site par YESCAPA, afin de vérifier que le dit Véhicule est apte à la location. YESCAPA se réserve le droit de retirer tout Véhicule proposé à la location s'il représente un risque pouvant porter atteinte à la qualité de l'offre. Cette suppression peut entraîner l'annulation de réservations futures, et le Propriétaire dudit Véhicule ne pourra prétendre à aucune compensation quant aux rémunérations prévues.

Le premier jour de la location, le locataire est en droit de refuser la location si les caractéristiques principales du véhicule ne sont pas conformes au descriptif de l'annonce proposée sur la plateforme Yescapa. Le véhicule doit correspondre aux photographies intérieures/extérieures proposées sur le site. En cas de contestation, le locataire devra apporter la preuve de la non-conformité du véhicule (photographies, vidéos,…). Dans le cas d'un refus de prise en main, la location devra être annulée sur le site par le locataire qui spécifiera au moment de l'annulation, que celle-ci est "du fait du propriétaire". Une étude sera alors menée pour déterminer si la conformité de l'annonce est en cause.

iv/. <u>Conditions applicables aux Propriétaires</u> :

Le Propriétaire doit garantir **:**

- la pleine et entière propriété du Véhicule ;
- qu'il revêt à défaut de manière régulière la qualité de gardien du Véhicule, savoir qu'il dispose de toutes les autorisations et attestations nécessaires lui permettant de mettre en location le Véhicule. Le Propriétaire doit être en mesure de fournir au Voyageur lesdites autorisations et attestations écrites et signées de la main du propriétaire du Véhicule ;
- sa présence lors de l'état des lieux d'entrée et de sortie afin de vérifier l'état du véhicule avant et après la location par la signature du contrat de location. A défaut de sa présence, le propriétaire peut transférer la responsabilité de l'état des lieux à condition que la personne le réalisant en son nom et place soit la même lors de l'état des lieux d'entrée et de sortie ;
- qu'il ne propose pas à la location un/des Véhicule(s) non autorisé par les Lois et règlements ; - qu'il propose à la location un/des Véhicule(s) en parfait état de fonctionnement et de conduite ; - que les documents et informations saisies sont authentiques et sincères.
- la mise en ordre du Véhicule avant le départ quant à la propreté intérieure et extérieure, les niveaux d'eau et de carburant.

Dans le cas où le propriétaire manque à une ou plusieurs de ces obligations, le locataire sera en droit de refuser la prise en main du véhicule en annulant la location à travers son profil, et pourra prétendre au remboursement total de la rémunération propriétaire. Un tel comportement de la part du propriétaire pourra donner lieu à la suppression de son annonce sur le site et par conséquent à la perte des futures locations confirmées sans pouvoir prétendre à quelconque compensation quant aux rémunérations prévues.

Dans le cas où le Propriétaire loue son Véhicule à travers d'autres plateformes, il s'oblige et s'engage à proposer des prix inférieurs ou équivalents sur YESCAPA, à ceux proposés sur d'autres plateformes, tenant en compte les différents systèmes de calcul des respectives plateformes.

Par ailleurs, le Propriétaire devra respecter une tarification cohérente avec la valeur de son Véhicule et de ses équipements, son ancienneté et son nombre de kilomètres pour que le prix de location TTC reste en accord avec la philosophie du Site. De la même manière, le Propriétaire ne pourra appliquer des frais concernant la consommation de gaz, s'agissant d'un consommable difficilement mesurable, ce dernier doit être compris dans le tarif de la location.

4.5 Modalités de Rémunération et de réservation

i/. La Rémunération due au Propriétaire utilisant le service YESCAPA :

La Rémunération est due au moyen du mode de paiement MANGOPAY par le Voyageur au Propriétaire à compter du jour de la confirmation et de l'acceptation par le Propriétaire de la location.

Elle est déterminée de manière autonome par le Propriétaire. YESCAPA ne peut en aucune manière intervenir auprès des Utilisateurs afin d'organiser ou déterminer la fixation de la Rémunération du Propriétaire.

La Rémunération varie en fonction du tarif appliqué sur la période de la location déduction faite des frais de service appliqués par Yescapa. Ces frais varient en fonction du statut du Propriétaire (particulier ou professionnel) et du pays d'immatriculation du véhicule. Le détail de ces frais est indiqué au Propriétaire et figure sur les factures ainsi que sur le résumé des paiements reçus.

Ladite Rémunération est due pour un montant incluant **le jour** et **l'heure** de prise de possession du Véhicule

par le Voyageur et **le jour** ainsi que **l'heure** de restitution du Véhicule par le Voyageur au Propriétaire. Elle peut être majorée par les coûts de l'assurance, de l'assistance camping-car, des options souscrites par l'Utilisateur et des Frais de service de la Société YESCAPA. **La signature du Contrat de Location par le Voyageur emporte acceptation des Frais de service, de la Rémunération, et de ses majorations s'agissant des coûts listés ci-avant si ces derniers ont été souscrits par le Voyageurs.**

Dans le cas où le Voyageur a réglé le Prix de la location via un paiement en ligne sur le Site, le Propriétaire percevra la Rémunération de la location par virement bancaire via la solution MANGOPAY de notre partenaire LEETCHI. Ce virement sera effectué le 2ème jour ouvré de location. En cas de signalement d'une panne dans les premières 48h d'une location, Yescapa se réserve le droit de bloquer le versement de ladite rémunération afin d'étudier la responsabilité de la panne, cette étude pouvant donner lieu au remboursement total ou partiel de la location. Par ailleurs, une retenue des rémunérations à venir, l'annulation des locations à venir ainsi que la suspension d'une annonce peut intervenir dans le cas où le propriétaire pratique une rétention de dépôt de garantie dite abusive sur toute autre location le concernant, ceci afin de garantir le respect des clauses du contrat et de la médiation en cas de dommages durant les locations.

Le Voyageur n'est autorisé à prendre en location le Véhicule qu'après confirmation du bon paiement en ligne du Prix de la location. Le Propriétaire dispose de la faculté de refuser de confier son Véhicule au Voyageur si ce dernier ne peut apporter la preuve du bon règlement en ligne des sommes dues au titre de la location.

Les parties fixent librement et d'un commun accord la durée de la location. **Sauf accord écrit** entre les parties, la location prend effet à **9h00** au premier jour de location et se termine à **20h00** au dernier jour de location.

Le site Yescapa offre la possibilité de commencer ou de terminer une location à la **demi-journée**. Dans ce cas et **sauf accord écrit** entre les parties, la prise de véhicule de la location prend effet à **14h00** et se termine à **12h00**.

Si aucun accord ne peut intervenir sur ce point, la location fera l'objet d'une annulation et la Rémunération perçue par le Propriétaire sera intégralement remboursée au Voyageur. De la même manière, tout comportement contraire aux modalités prévues au moment de la réservation pourra donner lieu à une annulation et à la perte de la rémunération pour le Propriétaire.

ii/. <u>Frais de service pratiqués pour le service YESCAPA à destination des Voyageurs</u> :

Des Frais de service sont appliqués sur chaque demande de réservation et réglés par le Voyageur. L'utilisation du service YESCAPA emporte acceptation sans exception ni réserve par le Voyageur du montant des frais fixés aux présentes Conditions Générales. Le montant des Frais de service s'impute sur le Prix convenu entre les parties. Ils varient selon la durée de la location, selon le volume de location des Propriétaires, selon le fait que le Propriétaire soit un particulier ou un professionnel et selon le recours ou non à l'assurance du Véhicule. Le montant de ces frais est indiqué dans le détail de la location en amont de toute demande de réservation ainsi que sur la facture après confirmation.

iii/. P<u>ublication de l'annonce d'un Véhicule</u> :

Le Propriétaire peut mettre en ligne son véhicule en location au moyen du Site. Les annoncent doivent s'inscrire dans le respect des conditions fixées aux articles 4.2 et 4.3. Le dépôt des annonces est gratuit.

Si le Véhicule en question ne satisfait pas aux conditions requises par les articles 4.2 et 4.3 des présentes, les Administrateurs du Site s'autorisent à rendre inaccessible l'annonce dudit Véhicule, savoir notamment sans que cette liste ne soit limitative dans l'un des cas suivants :
- à la suite de signalement(s) par un ou plusieurs Voyageurs mentionnant leur insatisfaction relative audit

Véhicule ou au comportement de son Propriétaire ;
- en cas de non-respect de manière globale par les Propriétaires des Conditions Générales actualisées ;
- si le Propriétaire contrevient à la nécessaire cohésion de la communauté des Utilisateurs.

iv/. <u>Dépôt de garantie</u> :

Le Dépôt de garantie est destiné à couvrir les éventuels dommages causés au Véhicule lors de la location. Le Dépôt de garantie peut être utilisé pour couvrir l**es frais de réparation du véhicule dans le cas d'un sinistre ou de dommages** . Elle peut également servir à couvrir **la franchise d'assurance.** Le Dépôt de garantie vise aussi à couvrir **les dépassements de forfaits kilométriques et toute somme due au propriétaire par le Voyageur du fait de la location en accord avec les clauses du contrat de location.**
La gestion du Dépôt de garantie est conditionnée à la signature par les deux parties (Voyageur et Propriétaire) du contrat de location et de l'état des lieux au départ et au retour de la Location.

Cette gestion peut être faite directement par le **Propriétaire** ou par le site **YESCAPA**. Le mode de gestion est indiqué au voyageur au préalable sur l'annonce du propriétaire.

- **<u>Gestion du dépôt de garantie par YESCAPA</u>**

La gestion du Dépôt de garantie par Yescapa remplace la gestion par le propriétaire, c'est à dire qu'aucun montant n'est donné de main à main le jour du départ de la location. L'activation du dépôt de garantie géré par Yescapa est permanente. Une fois activée, le Propriétaire ne peut solliciter aucun montant en main propre au titre de dépôt de garantie et un tel comportement pourrait mener à une annulation de la location qui priverait le Propriétaire de la rémunération de ladite location. En confirmant une Location, le Voyageur s'engage alors à disponibiliser le montant du Dépôt de garantie indiqué sur l'annonce, sur le compte bancaire associé à la carte utilisée lors du paiement.

Ce Dépôt de garantie peut être effectué par Empreinte bancaire enregistrée au plus tard 72h avant le départ en location. Le montant maximum récupérable par YESCAPA ne pourra en aucun cas excéder la valeur totale de **2000,00 € (DEUX MILLE EUROS)** ou le montant de la franchise la plus haute prévue au contrat**.**

Si le montant dû au Propriétaire est supérieur à 2000,00 € (DEUX MILLE EUROS), il sera de la responsabilité du Propriétaire d'entamer des démarches pour récupérer la différence des sommes au-delà de 2000,00 € (DEUX MILLE EUROS).

En cas de signalement de dommage, le prélèvement du montant maximum récupérable au titre de la Gestion du dépôt de garantie sera immédiatement effectué par YESCAPA, y compris en cas d'incident avec un tiers. Suite au traitement du dossier, tout montant ne relevant pas de la responsabilité du locataire lui sera reversé.

Tout versement au Propriétaire d'une somme au titre de la Gestion du dépôt de garantie sera effectué **après traitement du dossier par YESCAPA et devra être justifié**. YESCAPA pourra requérir à ce titre, toutes pièces justificatives de l'incident auprès des deux parties. Le Voyageur sera informé du détail des sommes composant le prélèvement. Des frais de gestion de 49€ seront appliqués en supplément des frais de réparations au responsable du ou des dommages. En cas d'impossibilité technique de prélever le montant dû sur le compte associé à la réservation, la société YESCAPA entamera une procédure de recouvrement auprès du voyageur.
Les annonces disposant de la gestion de caution par Yescapa ne sont réservables qu'au moyen d'un paiement

par carte bancaire.

- **<u>Gestion du dépôt de garantie par le propriétaire</u>**

Le Dépôt de garantie devra prendre la forme du moyen de paiement indiqué dans l'annonce. À défaut d'information renseignée par le propriétaire tout moyen de paiement encaissable dans le pays d'immatriculation du véhicule pourra être accepté.

Si le règlement d'un dépôt de garantie est convenu entre les Utilisateurs, **le Voyageur prend un engagement ferme et irrévocable de payer le montant du dépôt de garantie**, à première demande du Propriétaire et renonce à pouvoir lui opposer toute contestation ni exception tirée du Contrat de Location. À défaut du règlement dudit dépôt de garantie par le locataire au propriétaire, la location se verra annulée sans possibilité de remboursement de la location pour le locataire.

L'échéance de restitution du dépôt de garantie est conditionnée par le statut du propriétaire. Un propriétaire particulier s'oblige à restituer le dépôt de garantie de façon immédiate à l'issue de la location lorsqu'aucun dommage n'est constaté sur l'état des lieux retour du contrat de location. En revanche, un loueur professionnel applique ses propres conditions de gestion du dépôt de garantie et l'échéance de restitution dépend desdites conditions de gestion.

En revanche, dès lors qu'un ou plusieurs dommages sont constatés à l'état des lieux retour et indiqués dans le contrat de location, le propriétaire s'oblige à conserver le dépôt de garantie et les deux parties s'engagent à déclarer de façon immédiate le ou les dommages auprès de YESCAPA au travers du formulaire de déclaration prévu à cet effet (disponible sur la réservation) selon les conditions prévues dans le 4.9 Assurance, iv/. Déclaration de dommages.

Toute information ou document sollicité par Yescapa qui ne sera pas fournie par l'une des parties pourra engendrer la perte de droit à une indemnisation issue du dépôt de garantie.

Dès lors que les parties sollicitent Yescapa pour la médiation, Yescapa arbitre de façon pleine et entière la gestion du dépôt de garantie. Par conséquent, le propriétaire et le locataire s'obligent à honorer la décision issue de la médiation au sujet du dépôt de garantie. En cas de refus de restituer tout ou partie du dépôt de garantie lorsque sollicité par Yescapa, le propriétaire sera réputé être dans une situation de rétention de dépôt de garantie dite abusive : à ce titre il encourt la rétention de futures rémunérations permettant d'indemniser le locataire lésé ainsi que la suspension de son annonce pour comportement abusif. Il s'expose également à des recours légaux que le locataire peut entreprendre à son encontre.

Lors d'un litige dans le cadre de la gestion du Dépôt de garantie et à défaut d'accord à l'amiable entre le Voyageur et le Propriétaire, YESCAPA propose un service de médiation, celui-ci est facturé 49,00 € (QUARANTE NEUF EUROS) au Voyageur.

Dans le cas d'une Location avec un Propriétaire professionnel, la gestion du Dépôt de garantie se fera exclusivement par celui-ci.

Dans le cas d'un changement de modalité de gestion du dépôt de garantie par le propriétaire, le locataire est en droit d'exiger que le mode de gestion du dépôt de garantie soit le mode stipulé au moment de la confirmation de la location. Le propriétaire s'oblige à honorer la location selon ce principe et tout refus donnera lieu au remboursement de la location au locataire.

v/. <u>Règles générales de réservation :</u>

Toute demande de réservation doit être adressée 48 (QUARANTE HUIT) heures ouvrées au moins avant la prise en location du Véhicule par le Voyageur.

Chaque Utilisateur s'oblige à étudier précisément et avec attention les propositions de location portant sur des Véhicules en tenant compte de leurs dates de disponibilité(s), des modèles et catégories de Véhicules, de l'état général desdits Véhicules et de la situation géographique de leur Propriétaire.

Lorsqu'un Voyageur potentiel sélectionne un Véhicule adapté à ses besoins, il peut formuler une demande de réservation dudit Véhicule correspondant à ladite offre et mentionne obligatoirement les dates auxquelles il souhaite disposer dudit Véhicule. **L'envoi de la demande est subordonnée à l'acceptation sans exception ni réserve des présentes Conditions Générales.**

Par l'envoi d'un courrier électronique et/ou d'un mini message téléphonique (« SMS »), ou selon les moyens de communication disponibles, le Propriétaire est informé de la demande de réservation de son Véhicule pour lesdites dates. Il détermine alors et confirme s'il souhaite effectivement mettre à disposition son Véhicule pour lesdites dates. Le Propriétaire s'oblige à répondre sous un délai maximal de **24 (VINGT QUATRE) heures, sous peine d'annulation de la demande de réservation,** aux demandes de réservations qui lui sont transmises en les acceptant ou en les refusant.

En cas d'accord du Propriétaire, par l'envoi d'un courrier électronique et/ou d'un mini message téléphonique (« SMS »), le Site informe le Voyageur de l'accord. Le Voyageur devra verser au Site, au moyen d'un paiement en ligne par MANGOPAY visée aux présentes le montant de la location afin de confirmer son intention de réserver ledit Véhicule aux dates déterminées. **Dès lors, le Voyageur s'oblige à souscrire une assurance spécifique et adaptée au Véhicule concerné.**

Une fois le Prix payé et confirmé par inscription sur compte bancaire ouvert au nom de la Société YESCAPA, le Site adresse au Propriétaire et au Voyageur concernés un récapitulatif détaillé visant les différents éléments relatifs à la réservation du Véhicule concerné.

En cas de refus opposé à la demande de réservation par le Propriétaire, le Site en informe dans les meilleurs délais le Voyageur et s'autorise à lui soumettre selon ses moyens et les propositions disponibles, des offres au possible équivalentes. Tout refus opposé à une demande de réservation ne peut engager la responsabilité du Site.

Le Site ne peut voir sa responsabilité engagée en cas d'annulation de réservation indifféremment issue du Voyageur ou du Propriétaire. Le Site ne garantit pas la fermeté et l'exactitude des dates de demande de réservation indiquées par le Voyageur souhaitant louer un Véhicule.
En cas d'utilisation par le Voyageur d'un code promotionnel délivré par une concession du réseau Idylcar ou Top Loisirs dans le cadre d'une démarche de Test Avant Achat, le Voyageur reconnaît et accepte que les informations concernant le véhicule loué, les dates de location ainsi que ses coordonnées de contact soient mis

à la disposition de la concession Idylcar ou Top Loisirs par laquelle le Voyageur a obtenu le code promotionnel, et avec qui il est déjà en relation.

vi/. Extension de location :

Les Utilisateurs ont la possibilité d'étendre la durée de leur location payée en sollicitant une extension d'un jour de location. Cette demande doit être effectuée au minimum **72 (SOIXANTE DOUZE) heures** avant la prise de possession du Véhicule, obligatoirement via leur Espace personnel.

Toute extension de location devra se pratiquer dans les conditions initialement convenues s'agissant notamment de la Rémunération, de ses majorations, des options et des Frais de service et sans application du taux de réduction semaine éventuellement proposé par le Propriétaire.

Le calcul du montant de l'extension se fait de manière autonome, et le Propriétaire est seul à pouvoir donner son accord à la demande formulée par le Voyageur. En cas d'accord entre Propriétaire et Voyageur afin que le Voyageur ne soit facturé que des Frais de Service et de l'assurance, la demande devra être faite directement sur le Site via l'Espace personnel de l'Utilisateur.

L'absence de Rémunération du Propriétaire sur cette période d'extension ne dispensera pas le Voyageur de s'acquitter de la totalité des Frais de service du Site.

vii/. Mise en relation extérieur au Site :

Le propriétaire a la possibilité d'orienter des locataires connus en dehors du Site vers Yescapa dans le but de bénéficier des services proposés sans qu'aucune contrepartie ne soit appliquée à la réservation. Le propriétaire ne peut inciter ni accepter l'incitation d'un locataire à louer en dehors du site. Dans de telles situations, le propriétaire encourt la suspension de son annonce et la perte des gains des futures réservations.

4.6 Annulation d'une réservation par le Voyageur

Le Voyageur souhaitant annuler ou modifier sa réservation doit immédiatement en informer le Site en annulant la réservation via son Espace personnel.

i/. Modification :

Toute modification d'une réservation sollicitée par un Voyageur est subordonnée à l'accord du Propriétaire et à celui de YESCAPA s'agissant de la modification du montant des Frais de service.

ii/. Annulation :

Elle sera susceptible de donner lieu à un remboursement de tout ou partie des frais engagés pour la location en fonction de l'éventuelle souscription de l'assurance annulation et du délai de prévenance courant à compter de la date de communication de l'annulation d'une réservation.

Yescapa propose aux utilisateurs une solution d'Assurance annulation qui permet à ses Utilisateurs de pouvoir bénéficier d'un remboursement intégral du prix de la location en cas d'annulation avant le départ (hors coût et franchise de cette assurance annulation). Pour bénéficier de l'Assurance annulation, le Locataire doit souscrire

cette assurance au moment de la confirmation de la réservation et doit impérativement accepter les Conditions Générales de vente de celle-ci. Lesdites Conditions Générales sont disponibles à cette adresse : https://dii3ne04p2g9s.cloudfront.net/doc/cancellation-terms/chapka/ipid_cancellation_insurance_terms-fr.pdf

Elles sont communiquées au Locataire à la souscription de l'assurance annulation et à la confirmation de la réservation.

En cas de souscription et recours à l'assurance annulation pour annuler une réservation, un justificatif du motif d'annulation sera demandé. La prise en charge de l'assurance annulation sera conditionnée par l'éligibilité du motif ainsi que par la date de survenance de l'événement. Le Locataire s'engage donc à recourir à l'assurance annulation dès lors qu'il a connaissance de son impossibilité à voyager. Yescapa ne saurait tenir compte de la date de survenance en cas d'annulation, un éventuel remboursement serait conditionné par la date d'annulation selon les modalités d'annulation indiquées ci-après.

Les modalités d'annulation appliquées à toutes les réservations conclues sur Yescapa sont les suivantes :

Si l'annulation du fait du Locataire est communiquée à Yescapa dans un délai de :

- 30 (TRENTE) jours ou plus avant la date du départ de la Location du Véhicule : Remboursement de 70% (SOIXANTE DIX POUR CENT) de la part propriétaire. Les frais d'assurance et de service ne sont pas remboursés. L'indemnité disponible de 30% du coût de la location au profit du Propriétaire lui sera immédiatement versée.
A noter que dans le cas où la modalité de règlement choisie par le Locataire est le paiement en 2 fois sans frais et que seul le premier paiement est effectué en date de l'annulation à 30 jours ou plus de la date du départ de la location, aucun remboursement ne sera effectué. En effet, le montant de ce premier versement correspond à l'indemnité de 30% au profit du propriétaire et une partie des frais d'assurance et de service qui sont non remboursables.

- Moins de 30 (TRENTE) jours avant la date du départ de la location du Véhicule : Aucun remboursement n'est possible. Retenue de 100% (CENT POUR CENT) du coût de la location. L'indemnité disponible au profit du Propriétaire lui sera immédiatement versée.

Si l'annulation intervient dans les 24h après la confirmation de la réservation, le Locataire pourra prétendre au remboursement intégral de la location (minoré des coûts d'assurance annulation si souscrit), à l'exception du cas où le début de la location est prévu 24h après la confirmation ; dans ce cas les frais d'assurance ne pourront être remboursés. Dans cette éventualité, le propriétaire s'oblige à renoncer à sa rémunération. La part correspondant à l'assurance n'est pas remboursable dès lors que la location a débuté. Ceci s'applique dès la première heure du premier jour de la location.
L'assurance annulation si elle a été souscrite, n'est pas remboursable.

Des conditions d'annulation en Cas de force majeure permettent aux locataires et aux propriétaires d'annuler une location pour des motifs tels qu'une catastrophe naturelle, des restrictions gouvernementales en vigueur empêchent la circulation des personnes ou imposent une quarantaine au départ ou au retour (exclusion en cas de test covid-19 positif ou cas contact déclaré), un conflit armé se déroulant sur le lieu de départ ou l'itinéraire de voyage. En cas d'éligibilité à cette politique les conditions d'annulation appliquées permettront un changement de dates ainsi que la mise à disposition d'un crédit location en faveur du locataire en fonction des modalités de gestion sélectionnées par le propriétaire et visibles sur l'annonce du véhicule ainsi que sur la

demande d'annulation.
Les crédits location en Cas de force majeure sont valables 12 mois et utilisables en plusieurs fois. À défaut

d'utilisation, le montant présent sur le crédit location ne sera pas remboursable et la part correspondant à la rémunération propriétaire sera transférée par virement au propriétaire.

Les modalités peuvent être :

- le remboursement du montant correspondant à la rémunération du propriétaire et la mise à disposition d'un crédit location du montant des frais d'assurance et de service valable sur l'ensemble des véhicules inscrits sur Yescapa.
- la mise à disposition d'un crédit location du montant total de la location valable sur le(s) véhicule(s) du même propriétaire.

L'une de ces modalités sera applicable sous réserve de l'éligibilité de l'annulation sur présentation d'un justificatif au moins 48h avant le jour du départ de la location.

Le propriétaire établit la modalité de son choix dans son Compte. Sans action de sa part le choix par défaut sera effectif. Ce choix par défaut induit un remboursement du montant correspondant à la rémunération du propriétaire et la mise à disposition d'un crédit location du montant des frais d'assurance et de service valable sur l'ensemble des véhicules inscrits sur Yescapa.

Une politique d'annulation spécifique au covid-19 en vigueur jusqu'au 31 Mars 2022 permettait au locataire d'obtenir un crédit location d'une durée de 18 mois. Ces crédits locations covid-19 restent en vigueur jusqu'à la date d'expiration, soit 18 mois après la date d'annulation d'une location pour le motif covid-19 qui doit être antérieure au 31 Mars 2022. Après expiration du crédit location, son montant ne sera pas remboursable et la part correspondant à la rémunération propriétaire sera transférée par virement au propriétaire.

En cas de panne du Véhicule survenant dans les premières 48h de la location dont l'origine ne peut être imputée au locataire, ce-dernier pourra prétendre à un remboursement intégral de la location suite à une étude du dossier par notre équipe.
Après les premières 48h de location, en cas de panne du Véhicule et de difficultés opérationnelles empêchant de continuer la location et demandant l'immobilisation du véhicule pour une durée supérieure à **24 (VINGT QUATRE) heures** et si le Voyageur choisit d'interrompre sa location et bénéficie d'un rapatriement par l'assistance, le locataire pourra prétendre :

- à un remboursement des Frais de services au prorata temporis des jours non consommés, dans le cas où le locataire ne peut être tenu responsable de la panne ou difficulté opérationnelle. - à un remboursement de 50% des Frais de services au prorata temporis des jours non consommés, dans le cas où la responsabilité des dommages ne peut-être déterminée.

Dans cette éventualité, le Propriétaire devra également procéder à un remboursement au prorata temporis des jours non consommés sur le tarif de la location incluant un éventuel forfait kilométrique, à hauteur de la totalité des jours non consommés si la responsabilité du locataire n'est pas engagée, et à hauteur de 50% des jours non consommés si la responsabilité ne peut-être déterminée. Il en va de la responsabilité pleine et entière du propriétaire d'honorer ce remboursement lors d'une interruption de location provoquée par l'usure et/ou le manque d'entretien du Véhicule.
Dans tous les cas de figure précités, la société Yescapa engage sa responsabilité uniquement sur le succès du remboursement des Frais de service.

Les motifs ci-après listés ne seront pas recevables s'agissant de l'éventualité d'un remboursement intégral des Frais de service :

- Un retard affectant la remise du Véhicule par le Propriétaire au Voyageur ;
- La modification unilatérale par le Propriétaire de la durée de la location prévue contractuellement entre les parties ;
- La modification plus globalement par le Propriétaire d'une quelconque condition de l'accord contractuel de location intervenu.

L'Annulation peut donner lieu à une modification des dates de la Location avec accord du propriétaire et de YESCAPA. Les conditions d'annulation et **de remboursement seront alors déterminées par rapport à la date de la première demande de modification de la réservation initiale.** La Location ainsi modifiée doit être programmée dans les **12 (DOUZE) mois** à compter de la date initiale du départ de la location.

iii/. Délai de remboursement :

Dans les cas prévus par Yescapa, si le remboursement partiel ou intégral des Frais de service est justifié, YESCAPA s'engage à procéder à ce remboursement dans un délai de **14 (QUATORZE) jours** courant à compter de la réception de la demande d'annulation.

iv/. Responsabilité exclusive du Voyageur :

Les cas d'annulation par le Voyageur relèvent exclusivement de leur responsabilité. Le service YESCAPA permet uniquement de mettre en relation des Propriétaires et des Voyageurs, et non de garantir les engagements des Voyageurs potentiels, si bien que l'annulation d'une location par ces derniers ne peut être de nature à engager la responsabilité de YESCAPA.

4.7 Annulation d'une réservation par le Propriétaire

i/. Délai afin d'obtenir un Remboursement direct :

Dans le cas d'une une annulation du fait du Propriétaire, YESCAPA s'engage à proposer une alternative dans la limite des véhicules disponibles sans considération des critères de choix initiaux. A défaut, YESCAPA s'engage à garantir **le remboursement des sommes réglées par le Voyageur** (savoir notamment : Rémunération, coût de l'assurance et Frais de Service) sous la condition d'une confirmation expresse par le Voyageur de cette annulation **au plus tard au premier jour de location à 17 (DIX SEPT) heures.**

Si la Rémunération a été réglée au Propriétaire en dépit de l'annulation opérée par ce dernier, il sera tenu au remboursement de l'intégralité de la Rémunération ainsi perçue. A défaut, le site Yescapa se réserve le droit de retenir sur les prochaines Rémunérations du Propriétaire, les Sommes dues au Voyageur.

ii/. Impossibilité du remboursement direct :

Passé ce délai, la Rémunération du Propriétaire lui sera versée et elle ne pourra pas dès lors être remboursée au Voyageur. La part d'assurance versée au partenaire Assureur ne pourra également être remboursée.

YESCAPA ne pourra en cette hypothèse rembourser que les Frais de service et il appartiendra au

Voyageur de s'adresser directement au Propriétaire afin d'obtenir le remboursement de la Rémunération.

iii/. Événement de nature à empêcher la location :

En cas de survenance d'un événement susceptible d'empêcher la location du Véhicule réservé, cet empêchement doit obligatoirement et immédiatement être signalé à YESCAPA par le Propriétaire dudit Véhicule.

Ledit signalement doit être réalisé par le Propriétaire à l'adresse électronique : « annulation@yescapa.fr » dans un délai de **24 (VINGT QUATRE) heures** précédant la date prédéterminée de prise d'effet de la location du Véhicule.

Si le règlement de la Rémunération a été versé au Propriétaire, ce dernier s'engage à restituer l'intégralité de ce règlement au Voyageur.

En cas d'annulation, le Propriétaire s'engage à régler à YESCAPA une indemnité de **150,00 €(CENT CINQUANTE EUROS)** au titre des préjudices causés au Site notamment par la perte de confiance générée à l'égard des Utilisateurs ou bien par le grief causé à la qualité des relations de la communauté du Site. Cette somme sera au besoin prélevée sur la Rémunération due au Propriétaire fautif pour sa prochaine location.

Les seuls cas permettant au Propriétaire d'être libéré de l'indemnité précitée lors de l'annulation d'une réservation sont les suivants :
- Panne ou accident immobilisant le Véhicule loué ;
- Maladie grave ou accident avec immobilisation et impossibilité de se faire représenter auprès du Voyageur ; - Décès.

L'appréciation par YESCAPA du caractère légitime de l'annulation interviendra après transmission des justificatifs écrits visant les cas précités.

Toute annulation du fait du Propriétaire relève de sa seule responsabilité et le Voyageur renonce à solliciter la moindre réparation ou indemnité auprès de YESCAPA, ou bien à engager sa responsabilité de quelque manière que ce soit. Le Voyageur conserve la faculté de solliciter la réparation de ses préjudices directement auprès du Propriétaire.

iv/. Réservation instantanée :

En choisissant l'option « Réservation instantanée » sur son annonce, le Propriétaire s'engage à louer son véhicule à chaque fois qu'une demande de location est confirmée par un Voyageur. Le propriétaire s'engage ainsi à mettre à jour son calendrier.

Le Propriétaire peut annuler une Réservation instantanée Confirmée dans un délai de **24 (VINGT QUATRE) heures,** uniquement dans le cas où la demande de location ne correspond pas aux conditions de location inscrites sur son annonce. **A défaut, le Propriétaire ne pourra être libéré de l'indemnité de 150,00 € (CENT CINQUANTE EUROS) précitée pour annulation injustifiée.**

4.8 Mise en relation avec d'autres Utilisateurs en cas d'annulation de location

i/. Principe de la mission de YESCAPA :

Il est rappelé ici que la Société YESCAPA n'assure pas un service de location de Véhicules. Elle permet uniquement de **dynamiser la mise en relation de Propriétaires de Véhicules et de Voyageurs** afin de permettre l'éventuelle location de ces Véhicules.

ii/. Limite de la mission de YESCAPA :

Il est convenu par les Utilisateurs du service que YESCAPA ne peut raisonnablement se voir imposer une obligation de résultat s'agissant de la sécurité des locations envisagées par les Utilisateurs. Il est en effet de la responsabilité de chaque Utilisateur du service YESCAPA de respecter les engagements pris auprès des autres Utilisateurs.

Si une location est annulée par un Utilisateur, ce n'est qu'au titre de sa mission consistant à générer et maintenir une communauté d'Utilisateurs capables d'entretenir des relations de confiance que YESCAPA s'efforcera de favoriser, sans pouvoir garantir un résultat, la mise en relation avec d'autres Utilisateurs susceptibles de valider une autre solution de location.

4.9 Assurance

i/. Souscription d'une assurance :

Il est de la responsabilité de chaque Voyageur d'assurer régulièrement le Véhicule loué. L'assurance choisie par le Voyageur est subordonnée à l'accord du Propriétaire.

La fourniture d'une assurance « multirisques » des Véhicules Terrestres à Moteur ou d'une assistance technique au profit du Voyageur et du Propriétaire est proposée aux Utilisateurs.

Pour bénéficier d'une assurance « multirisques » proposée par le Site, le véhicule doit être immatriculé dans l'un des pays couverts par les compagnies d'assurance partenaires. En cas d'usage de l'assurance Allianz pour les véhicules immatriculés en Allemagne, le propriétaire devra impérativement informer son assurance privée de son activité de location sans quoi, il pourrait subir une déchéance de couverture. Le propriétaire peut utiliser sa propre police d'assurance si celle-ci permet de couvrir la location à des tiers. Il devra en notifier le Site par écrit.

Pour être autorisé à effectuer une réservation aux fins de location d'un Véhicule, le Voyageur doit souscrire aux Conditions Générales d'Assurance prévues à cet effet. Les Conditions Générales d'Assurance sont disponibles directement sur le Site YESCAPA ou bien à l'adresse suivante : https://www.yescapa.fr/toutes-les-assurances/

Tout Voyageur ne répondant pas à ces conditions engage seul sa responsabilité tant face au Site, que face au Propriétaire ou aux tiers.

ii/. Déchéance de garantie :

Les erreurs ou les falsifications affectant la saisie des données par les Utilisateurs peuvent entraîner une déchéance de garantie.

Les Utilisateurs ne sauraient en cette hypothèse rechercher la responsabilité de YESCAPA.

Tout autant, le défaut de communication par le Propriétaire du PTAC du véhicule, de son immatriculation ou de sa valeur à neuf peut justifier une déchéance de garantie de la part de l'Assureur.

iii/. Annulation d'une réservation :

Les frais d'assurance ne peuvent faire l'objet d'un remboursement. En cas d'annulation pour le motif covid ou cas de force majeur, le montant correspondant aux frais d'assurance pourra être réutilisé sur une future réservation sous la forme de Crédit location.

iv/. Déclaration de dommages :

En cas de dommages causés lors de la location, son traitement par l'équipe YESCAPA et le cas échéant, par notre Assureur, exige que la déclaration et l'envoi des documents à fournir par le Propriétaire et le Voyageur soient transmis à YESCAPA au maximum 24 (VINGT QUATRE) heures après les faits dans le cas où le véhicule est immobilisé suite aux dommages, ou 24 (VINGT QUATRE) heures après le retour du véhicule dans le cas où les dommages n'ont pas empêché la location de se poursuivre.

Les déclarations se font uniquement au travers d'un formulaire de déclaration.

En cas de dommages, chaque événement où le Voyageur est responsable ou sans tiers identifié donnera lieu au paiement d'une franchise si le montant des dégâts est supérieur au montant de la franchise fixée par l'assurance, ou au paiement du montant des réparations si celui-ci est inférieur au montant de la franchise fixée par l'assurance. Le Voyageur s'engage sans exception ni réserve à régler une franchise d'assurance par sinistre constaté. Cela peut entraîner le règlement de plusieurs franchises d'assurance pour une seule période de location.

Le Voyageur autorise expressément YESCAPA à prélever sur son compte bancaire le montant des réparations pouvant correspondre à la franchise définie par l'assurance contractée sur la période de location (une ou plusieurs franchises selon le cas), ou au montant des réparations sur présentation d'une facture ou d'un devis. Dans le cas où le Voyageur refuse de signer l'état des lieux ou n'a pas fourni les documents nécessaires à l'intervention de l'assurance en cas de dommages causés au Véhicule loué dans un délai de 24 heures précités après la survenance des dommages, un montant équivalent à celui d'une ou plusieurs franchises d'assurance, ou du montant total des réparations à charge, pourra être prélevé et affecté au remboursement de ces dégradations avec un versement directement au Propriétaire.

En cas de dommages responsable non couverts par l'assurance, YESCAPA établira une procédure en fonction des éléments apportés par les documents envoyés par le Propriétaire et le Locataire. Cela peut entraîner le règlement des dommages responsable sous présentation de facture et seront déduits du dépôt de garantie de la location.

Dans le cadre de la médiation exercée par Yescapa dans un cas de gestion de sinistre ou de litige, des frais de gestions de 49€ seront appliqués à la partie reconnue responsable.

v/. Obligations du Propriétaire :

En cas de dommages causés au véhicule durant la location, le Propriétaire s'engage à la déclaration des dommages et à la transmission des documents demandés sous le délai présenté paragraphe iv. En cas de dommage couvert par l'assurance et évalué supérieur à la franchise, le traitement de l'ouverture du dossier par notre partenaire Assureur exige que les documents et informations visés à l'article 4.4 – iii/. soient préalablement communiqués à YESCAPA dans un délai qui ne saurait être inférieur à 24 (VINGT QUATRE) heures avant la date de la prise d'effet de la location. Sous réserve de la bonne communication des documents et informations visés à l'article 4.4 – iii/, lesquels devront être actualisés et en cours de validité. Au risque également d'une déchéance de garantie, le contrôle technique du Véhicule ne devra pas présenter d'obligation de contre-visite ou bien de défaut, à corriger sans contre-visite, impliqué dans la cause des dommages.
Une fois la responsabilité identifiée et la décision communiquée par Yescapa suite à l'étude du dossier, le Propriétaire s'engage à faire réparer le véhicule dans les meilleurs délais, ce délai ne pouvant excéder 15 jours suivant la décision dans le cas où le véhicule n'a pas de location programmée sur la plateforme Yescapa sur cette période.
Dans le cas où le véhicule soit réservé à travers Yescapa sur la période mentionnée, le délai pourra s'étendre jusqu'à 1 mois après la décision.

Article 5. Droit de Propriété Intellectuelle

La totalité des éléments présents sur le Site est la propriété pleine, entière et exclusive de la Société YESCAPA ou de partenaires de la Société. Toute représentation, copie, reproduction, utilisation, distribution, affichage ou exploitation partielle ou totale d'un quelconque élément présent sur le Site par un procédé quelconque à l'aide de quelconque support est strictement interdite, sauf à disposer d'une autorisation préalable expressément délivrée par le Site ou la Société.

La Société YESCAPA a également la propriété pleine, entière et exclusive des photos et images ajoutées sur le site par nos utilisateurs. Le site se réserve ainsi le droit d'exploiter librement ces éléments.

Tous les contenus, informations, dossiers et/ou logiciels présentés, contenus, mis à disposition, reproduits ou fournis sur le Site sont protégés par les lois françaises et internationales applicables en la matière.

La Société YESCAPA se dégage de toute responsabilité en cas de la violation de droits détenus par des tiers et perpétrée en raison d'une quelconque activité ou utilisation non-conforme du Site de la part d'un Utilisateur.

Article 6. Données à caractère personnel et cookies

Les données à caractère personnel collectées sur et par le Site font systématiquement l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données le concernant. De tels droits s'exercent auprès du Site et par courrier électronique à l'adresse suivante : « donneespersonnelles@yescapa.fr ».

Le Site fonctionne notamment à l'aide de « cookies ». Ceux-ci sont uniquement destinés à fluidifier, améliorer et

faciliter la navigation de l'Utilisateur sur et dans le Site. Lesdits cookies permettent de personnaliser l'ensemble des services proposés par le Site. Les cookies sont constitués de modules et de fichiers stockés sur le terminal

informatique de l'Utilisateur. L'Utilisateur dispose de la faculté de désactiver ces cookies sur son logiciel de navigation Internet utilisé. Cependant, afin d'améliorer, de faciliter et de maximiser la navigation sur le Site autant que l'ergonomie du Site, il est recommandé à l'Utilisateur de paramétrer l'ordinateur et le logiciel de navigation Internet afin d'autoriser l'utilisation de ces cookies. **Les messages échangés entre Utilisateurs et les avis publiés volontairement par les Utilisateurs relèvent de leur propre responsabilité. Ils doivent satisfaire aux exigences de courtoisie et de bonne conduite mentionnés aux présentes Conditions Générales. Ils peuvent être supprimés librement par l'Utilisateur ou bien par les Administrateurs du site YESCAPA sur demande légitime d'un Utilisateur justifiant du caractère abusif d'un commentaire.**

Article 7. Loi applicable et Tribunaux compétents

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, Yescapa adhère au Service du Médiateur du e-commerce de la FEVAD (Fédération du e-commerce et de la vente à distance) dont les coordonnées sont les suivantes : Médiateur de la consommation FEVAD - BP 20015 – 75362 PARIS CEDEX 8 - mediateurduecommerce@fevad.com - https://www.mediateurfevad.fr Après démarche préalable écrite des consommateurs vis-à-vis de Yescapa, le Service du Médiateur peut être saisi pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti. Pour connaître les modalités de saisine du Médiateur, cliquer ici.

À la suite d'un litige (national ou transfrontière) issu d'un achat en ligne, les consommateurs ont accès à la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/policies/consumers/odr_fr

Les présentes Conditions Générales et les conventions conclus entre Propriétaires et Voyageurs dans le cadre de leur mise en relation par le Site sont soumises au droit français.

YESCAPA et les Utilisateurs conviennent de soumettre tout litige ou différend relatif à l'application et l'interprétation des présentes au Tribunal du domicile ou du siège du défendeur.

Dernière mise à jour le 01/02/2023

© 2023 - YESCAPA